

3^E ÉDITION DU CONCOURS PHOTO



RÈGLEMENTS

THÈME DU CONCOURS : L'EAU EN MOUVEMENT

- ▶ Dans le cadre du Mois de l'eau 2021, l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) organise une troisième édition du concours photo Lentille d'eau.
- ▶ Partagez vos meilleurs clichés montrant l'eau en mouvement ! Que ce soit un petit ruisseau dans un boisé enchanté ou la puissance d'une rivière ou d'une cascade, nous vous lançons au défi de photographier l'eau en mouvement.
- ▶ Vous êtes invités à soumettre 1 à 2 photos avec une narration (max. 100 mots) visant à mettre en valeur les attraits, les paysages et la communauté autour du bassin versant de la rivière Maskinongé.
- ▶ Ce concours est destiné à toutes les personnes, amatrices ou professionnelles, ayant un intérêt pour la photographie.

COMMENT PARTICIPER ?

- ▶ Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} juin 17h00 au 30 juin 2021 minuit.
- ▶ La participation et le dépôt des photos se font en ligne : <https://www.agirmaskinonge.com/concours-photo>. Vous pouvez également nous envoyer vos photos par courriel : marion.carrier@agirmaskinonge.com
- ▶ Les images déposées devront être :
 - format JPEG et n'excédant pas 10 Mo
 - dimension minimale 1920 x 1080 pixels
 - sans bordure, filigrane ou signature

RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT

- ▶ Si la photo contient une ou plusieurs personnes, le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette ou ces personnes.
- ▶ Les photos devront avoir été prises sur le territoire du bassin versant de la rivière Maskinongé.
- ▶ Les participants sont libres d'utiliser les appareils photo de leur choix.
- ▶ Le recadrage est permis ainsi que les retouches légères.
- ▶ Les employés ainsi que les membres du conseil d'administration d'AGIR Maskinongé ne peuvent prendre part à ce concours.
- ▶ AGIR Maskinongé se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment.

LE JURY

- ▶ L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé des employés et des membres du conseil administratif d'AGIR Maskinongé.

- ▶ Ce même jury se réunira, dans le cadre d'une rencontre virtuelle, pour sélectionner les images qui seront exposées et désigner les lauréats dans le respect des règles d'anonymat.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

- ▶ En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.
- ▶ AGIR Maskinongé s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.
- ▶ Dans le cadre de ses communications, AGIR Maskinongé peut être amenée à diffuser les archives des précédents concours photo avec les mentions de droits d'auteur des photographies.

PRIX ET EXPOSITIONS

Grâce à nos commanditaires locaux, nous avons plusieurs prix à gagner !

- ▶ Trois prix sont à gagner : Prix jeunesse, Prix du grand public, Prix du jury
 - Le Prix jeunesse est attribué à la photo prise par un jeune (moins de 18 ans) qui aura recueilli le plus de votes en ligne.
 - Le Prix du grand public est attribué à la photo qui aura recueilli le plus de votes en ligne. Les abonnés de notre page Facebook seront invités à choisir leur coup de cœur parmi les photos qui leur seront proposées.
 - Le Prix du Jury est attribué par les membres du jury (voir partie Jury).
- ▶ L'exposition de photos et le dévoilement des gagnants se feront en ligne, via nos plateformes numériques (médias sociaux et site web).